COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU de la SEANCE du 04 AVRIL 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de convocation : 29 mars 2018

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de DOMANCY, sous la présidence de M. Serge REVENAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS: Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, TILLIER Jean-Pierre, SEIGNEUR Caroline, MEDICI Michel, CASSET Francine, DALLINGES Paul, BIBOLLET Christine, MUGNIER Evelyne, BASSAN Michelle, DUVILLARD Humbert, Mme Justine PRISCAL.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M. Gérard PERRIN, Mme Françoise TILLIER, M. Bruno BEAUVAIS, Mme PARIS Céline, Mme CARTIER Natacha, M. Guillaume DALLINGES.

POUVOIRS : Mme Céline PARIS a donné pouvoir à M. Caroline SEIGNEUR

Mme Natacha CARTIER a donné pouvoir à Mme Evelyne MUGNIER

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Mme Caroline SEIGNEUR

Les décisions donnant lieu à décision ont été prises après délibération par vote à main levée.

FINANCES

→ Vote des taux de fiscalité (DEL 2018026)

Le Conseil Municipal est tenu de voter chaque année le produit fiscal attendu et de déterminer les taux communaux d'impôts locaux, en respectant les conditions fixées par les textes.

Compte tenu de l'évolution des bases de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières et de l'évolution du produit par rapport à l'an dernier, l'assemblée est invitée à déterminer la pression fiscale de l'exercice 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- CONSIDERANT que le budget communal 2018 peut être mis en œuvre sans hausse de fiscalité,
- Sur avis de la commission finances, à l'unanimité,
- DECIDE de NE PAS MODIFIER les taux de fiscalité pour cette année,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Compte tenu des nouvelles bases, le produit attendu est établi comme suit :

Тахе	Taux d'imposition communaux année n-1 Pour mémoire	Taux votés par le Conseil Municipal Année 2018	Evaluation Bases 2018	Estimation Produit Correspondant
Taxe d'Habitation	16,84 %	16,84 %	4 125 000 €	694 650 €
Taxe Foncière Bâtie	13,33 %	13,33 %	2 891 000 €	385 370 €
Taxe Foncier Non Bâti	104,95 %	104,95 %	17 200 €	18 051 €
Cotisation Foncière des Entreprises	24,74 %	24,74 %	713 600 €	176 545 €
				Total 1 274 616 €

→ BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 1 (DEL 2018 027)

Le budget communal a été adopté lors de la séance du 29 mars 2018.

Les services de l'Etat viennent de notifier aux collectivités les éléments nécessaires à la détermination de la pression fiscale. Par délibération en date de ce jour, le Conseil Municipal a ainsi établi les taux de fiscalité 2018.

La commission des finances propose une décision modificative du budget, afin de tenir compte du produit fiscal attendu d'une part, et de réajuster le crédit fixé pour cessions d'immobilisations d'autre part.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,
- Considérant le budget voté le 29 mars 2018,
- Sur avis de la commission finances,
- A l'unanimité,
- ADOPTE la MODIFICATION BUDGETAIRE n° 1 du budget principal, selon les modalités ci-après :

	Augmentation	Augmentation
Imputation	des recettes	des dépenses
⇒ Section de FONCTIONNEMENT		
73111 – Taxes foncières et d'habitation	126 310 €	
615221 – Entretien et réparations /bâtiments publics		24 520 €
615231 – Entretien et réparations / voirie		30 000 €
023 – Virement à la section d'investissement		71 790 €
⇒ Section d'INVESTISSEMENT		
021 – Virement de la section de fonctionnement	71 790 €	
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 830 €	
2315 – Travaux divers		71 790 €
2318 – Autres immobilisations corporelles en cours		2 830 €

• CHARGE M. Le Maire du suivi administratif et financier de cette décision.

→ BUDGET PRINCIPAL

Un historique de l'évolution des finances communales est présenté par M. Jean-Pierre TILLIER, premier adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2018 026 et 2018 027 est levée à 19 heures 45.

Récapitulatif des délibérations :

N°	Domaine	Sujet	
026	Finances	Détermination des taux de fiscalité, année 2018	
027	Finances	Décision modificative n° 1, budget principal	

A DOMANCY, le 04 avril 2018 Procès-verbal publié le 18 avril 2018

Le Maire,

Serge REVENAZ